

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi, 6 juillet 1999, à 19 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

**SONT PRÉSENTS :** mesdames et messieurs les commissaires Yves Ballard, Huguette Bussièrès, Mireille Charbonneau, Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Pierre Diamond, Gabriel Ducharme, Denise Grégoire, Manon Handfield, Jean-Louis Lachapelle, Alain Langlois, Louise Legault-Choquette, André Mc Nicoll, Yvan Noël, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Paul St-Onge, Line Tessier, Alain Villemure ainsi que Suzanne Ferland-Campbell et Johanne Ste-Marie, représentantes du Comité de parents.

**ABSENCE:** monsieur Marc-André Lehoux.

**ABSENCE MOTIVÉE :** monsieur Michel Pépin.

Assistent également à cette séance : madame Ginette Jacques, directrice générale, et messieurs Jean-Guy Brais, directeur du Service des ressources humaines, Pierre Charland, directeur du Service des ressources financières, Serge Dubé, directeur général adjoint, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques, Louis Laliberté, directeur du Service des ressources éducatives, Pierre Massicotte, directeur du Service de l'organisation scolaire, Clément Page, secrétaire général et Claude St-Michel, directeur général adjoint.

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Gabriel Ducharme, président, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**C-001-07-99**

Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 1999.
4. Affaires relatives au procès-verbal.
5. Parole au public.
6. Affaires reportées et affaires nouvelles :
  - 6.1. Prévisions budgétaires des établissements 1999-2000 :
    - 6.1.1. Adoption
    - 6.1.2. Autorisation de dépenser

- 6.2. Plan d'effectifs 1999-2000
- 6.3. Projet de centre de la petite enfance de Boucherville
- 6.4. Protocole d'entente entre le Centre de formation professionnelle des Patriotes et le Centre local d'emploi de Boucherville
- 6.5. Protocole d'entente entre le Centre de formation professionnelle des Patriotes et le Centre local d'emploi de la Vallée-du-Richelieu
- 6.6. Protocole d'entente entre le Centre de formation professionnelle des Patriotes et le Centre local de développement de Lajemmerais
- 6.7. Protocole d'entente entre le Centre de formation professionnelle des Patriotes et le Centre local de développement de la Vallée-du-Richelieu
- 6.8. Comité de déontologie / désignation des membres
- 6.9. Communications / cadre de référence
- 6.10. Financement de l'école publique
- 6.11. Protocole d'entente de financement et d'utilisation du parc-école Saint-Charles / adoption
- 6.12. Modification de l'entente sur l'utilisation conjointe de services entre la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu
- 6.13. Résiliation d'engagement d'un coordonnateur
- 6.14. Demandes de révision d'une décision.

7. Information :

- 7.1. Projet d'école participative de Boucherville
- 7.2. École secondaire de Mortagne / suivi
- 7.3. Effectif scolaire / état de situation des inscriptions au 18 juin 1999.

8. Affaires diverses.

9. Parole au public.

10. Parole aux membres du Conseil.

11. Ajournement de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENU LE 1<sup>er</sup> JUIN 1999**

**C-002-07-99**

Il est proposé par monsieur Jean-Louis Lachapelle d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 1999 et ce, tel que rédigé.

Votent en faveur : 18

S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

### **4. AFFAIRES RELATIVES AU PROCÈS-VERBAL**

En réponse à une question d'un commissaire, monsieur Claude St-Michel, directeur général adjoint, fait état de l'évolution du dossier de la concentration théâtre à l'école secondaire Polybel.

Le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Louis Laliberté, clarifie la décision de classement d'un élève en classe de dysphasie tel qu'il a été soulevé par un parent lors de la séance du 1<sup>er</sup> juin 1999.

La directrice générale, madame Ginette Jacques, dépose une lettre en provenance du ministère de l'Éducation relativement à la subvention autorisée pour l'éducation des adultes.

Le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Louis Laliberté, répond à un commentaire émis par la vice-présidente du Comité EHDAA, madame France Tremblay, relativement à la position soutenue par le représentant de la Commission scolaire à ce comité relativement à la capacité de scolarisation des élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Il estime qu'on a interprété de façon erronée les propos de monsieur Jean-Paul Cormier. Au contraire, la position de la Commission scolaire est d'offrir à chaque élève les services qui permettent de développer au maximum son potentiel.

## **5. PAROLE AU PUBLIC**

Monsieur François Tardif, accompagné d'un groupe de citoyens de Varennes, dépose une pétition contre la facturation des services du midi qui a été annoncée par la Commission scolaire. Il ajoute à ce dépôt des commentaires concernant l'organisation du transport, les transferts d'élèves et la taxe scolaire. Le président, monsieur Gabriel Ducharme, fournit des explications concernant la gratuité des services éducatifs, les frais exigés des parents pour les services connexes et les autres commentaires émis. Un autre parent demande où pourrait s'engager un débat sur cette question compte tenu qu'il ne peut se faire en séance du Conseil des commissaires. À cet effet, le président permet quelques échanges avec le groupe de parents concernés.

Madame Nicole Massicotte fait lecture d'une mise en demeure qu'elle adresse à la Commission scolaire des Patriotes pour les frais exigés aux parents en début d'année scolaire.

*Madame Line Tessier s'absente de l'assemblée.*

## **6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :**

### **6.1 Prévisions budgétaires des établissements 1999-2000**

Le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, présente pour approbation les budgets des établissements et répond aux questions des membres de l'assemblée.

Au cours de l'échange, des commissaires indiquent quels éléments pourraient être ajoutés à la présentation du budget l'an prochain. On demande également qu'un suivi soit apporté en cours d'année sur l'état des revenus et dépenses des établissements.

*Monsieur Jean-François Rabouin s'absente de l'assemblée.*

**C-003-07-99**

Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'approuver les prévisions budgétaires des écoles primaires et secondaires ainsi que du Centre de formation du Richelieu et du Centre de formation professionnelle des Patriotes pour l'année scolaire 1999-2000. Le document est déposé à l'annexe ACC-001-07-99.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**C-004-07-99**

Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'autoriser les directeurs de l'école du Grand-Chêne et du Centre de services alternatifs à procéder aux dépenses requises pour le bon fonctionnement de l'école, jusqu'à la présentation ultérieure des prévisions budgétaires de l'année scolaire 1999-2000.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

*Monsieur Jean-François Rabouin revient à l'assemblée.*

## **6.2 Plan d'effectifs 1999-2000**

**C-005-07-99**

Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'adopter le plan d'effectifs 1999-2000 de la Commission scolaire des Patriotes et ce, tel que déposé à l'annexe ACC-002-07-99.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **6.3 Projet de centre de la petite enfance de Boucherville**

Le directeur général adjoint, monsieur Serge Dubé, fait rapport au Conseil des commissaires sur le projet de centre de la petite enfance de Boucherville. Il fait voir les options qui s'offrent à la Commission scolaire en regard de ce projet tel que décrit au document présenté.

*Madame Line Tessier revient à l'assemblée.*

Au terme de l'échange, les membres du Conseil indiquent que les négociations pourront se poursuivre dans le sens suivant :

- que la Commission scolaire est disposée à offrir une partie du terrain pour la création d'un centre de la petite enfance;
- que demande à la Ville soit faite de contribuer au projet pour la cession d'une partie du terrain du parc adjacent;
- que des vérifications soient faites concernant la possibilité de location à long terme plutôt que de vente;
- qu'un avis soit demandé au Conseil d'établissement de l'école.

## **6.4 Protocole d'entente entre le Centre de formation professionnelle des Patriotes et le Centre local d'emploi de Boucherville**

Madame Suzanne Chartrand présente les projets de protocole d'entente entre les Centres locaux d'emploi, les Centre locaux de développement du territoire et le Centre de formation professionnelle des Patriotes.

**C-006-07-99**

Il est proposé par madame Suzanne Chartrand d'autoriser madame Marie-Laure Elliott à signer l'entente à intervenir entre la Commission scolaire des Patriotes et le Centre local d'emploi de Boucherville, telle que modifiée et déposée à l'annexe ACC-003-07-99.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.5 Protocole d'entente entre le Centre de formation professionnelle des Patriotes et le Centre local d'emploi de la Vallée-du-Richelieu**

**C-007-07-99**

Il est proposé par madame Suzanne Chartrand d'autoriser madame Marie-Laure Elliott à signer l'entente à intervenir entre la Commission scolaire des Patriotes et le Centre local d'emploi de la Vallée-du-Richelieu, telle que modifiée et déposée à l'annexe ACC-004-07-99.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.6 Protocole d'entente entre le Centre de formation professionnelle des Patriotes et le Centre local de développement de Lajemmerais**

**C-008-07-99**

Il est proposé par madame Suzanne Chartrand d'autoriser madame Marie-Laure Elliott à signer l'entente à intervenir entre la Commission scolaire des Patriotes et le Centre local de développement de Lajemmerais, telle que modifiée et déposée à l'annexe ACC-005-07-99.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.7 Protocole d'entente entre le Centre de formation professionnelle des Patriotes et le Centre local de développement de la Vallée-du-Richelieu**

**C-009-07-99**

Il est proposé par madame Suzanne Chartrand d'autoriser madame Marie-Laure Elliott à signer l'entente à intervenir entre la Commission scolaire des Patriotes et le Centre local de développement de la Vallée-du-Richelieu, telle que modifiée et déposée à l'annexe ACC-006-07-99.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.8 Comité de déontologie / désignation des membres**

Le secrétaire général, monsieur Clément Page, présente le dossier susmentionné.

**C-010-07-99**

Il est proposé par madame Mireille Charbonneau de reconduire la composition du Comité de déontologie, à savoir : messieurs Gabriel Ducharme, Michel Pépin et Alain Villemure. Messieurs André Mc Nicoll et Jean-François Rabouin agiront à titre de substituts.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.9 Communications / cadre de référence**

Ce sujet est reporté.

### **6.10 Financement de l'école publique**

Le président, monsieur Gabriel Ducharme, rappelle la demande du Comité de parents à l'effet que la Commission scolaire exige du ministère de l'Éducation un financement adéquat pour éviter les frais exigés des parents pour les services connexes.

Considérant que le financement des commissions scolaires est affecté par d'importantes réductions des subventions depuis plusieurs années;

Considérant que ce mouvement a entraîné une augmentation substantielle de la taxe scolaire pour un grand nombre de contribuables;

Considérant que ces compressions continuent d'avoir effet en 1999-2000 et en 2000-2001, en particulier dans le budget du transport scolaire;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes a mis à contribution les parents dans le financement des services de surveillance et de transport du midi, de façon à ne pas porter atteinte à la qualité des services éducatifs;

Considérant que les parents, par la voie du Comité de parents, s'opposent à l'augmentation du fardeau financier des familles;

Considérant que l'Association régionale des parents de la Montérégie demande que le gouvernement accorde aux commissions scolaires les ressources financières suffisantes pour qu'elles assurent la bonne marche de ces services;

**C-011-07-99**

Il est proposé par madame Hélène Roberge que la Commission scolaire des Patriotes intervienne auprès du ministère de l'Éducation pour exprimer à nouveau son désaccord face à l'état de sous-financement des commissions scolaires, notamment au chapitre du transport scolaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**6.11 Protocole d'entente de financement et d'utilisation du parc-école Saint-Charles / adoption**

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant le coût estimé du projet, soit 36 000 \$ ;

Considérant la participation financière de 13 000 \$ de la municipalité du village de Saint-Charles-sur-Richelieu ;

Considérant la participation financière de 10 000 \$ de la Caisse populaire de Saint-Charles ;

Considérant la participation du Conseil d'établissement de l'école Saint-Charles relative aux frais de financement du reste des travaux, pour un montant de 13 000 \$ et qu'à cette fin, la Commission scolaire des Patriotes contractera un prêt sans intérêt de 13 000 \$ remboursable sur 3 ans auprès de la Caisse populaire Saint-Charles ;

Considérant que ce projet répond aux besoins de chaque partie ;

**C-012-07-99**

Il est proposé par monsieur Jean-Louis Lachapelle d'accepter le protocole d'entente modifié de financement et d'utilisation du parc-école Saint-Charles intervenu entre la Commission scolaire des Patriotes, la municipalité du village de Saint-Charles-sur-Richelieu et la Caisse populaire de Saint-Charles, sous réserve des participations financières précisées dans les considérants, et d'autoriser le président et la directrice générale de la Commission scolaire des Patriotes à signer tous les documents inhérents.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **6.12 Modification de l'entente sur l'utilisation conjointe de services entre la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu**

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant l'augmentation de clientèle dans le secteur de Saint-Denis-sur-Richelieu ;

Considérant l'obligation d'y ajouter une deuxième classe de 1<sup>ère</sup> année ;

Considérant que le seul espace disponible est l'actuel local polyvalent de l'école ;

Considérant que ce local polyvalent doit être relocalisé dans la bibliothèque de l'école ;

Considérant que cette relocalisation oblige de mettre fin à l'utilisation communautaire de la bibliothèque ;

Considérant que l'entente en objet peut être modifiée en tout temps avec l'accord des deux parties (article 6.0 de l'entente) ;

Considérant qu'aucun autre local n'est disponible à cette école ;

Considérant la résolution CE98-99-46 du Conseil d'établissement de l'école, adoptée le 18 mai 1999 ;

**C-013-07-99**

Il est proposé par monsieur Jean-Louis Lachapelle de négocier avec la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu une modification à l'entente existante en supprimant les articles 3.1 à 3.5 inclusivement ;

Qu'advenant un refus de la municipalité et compte tenu de l'obligation de scolariser les élèves, la Commission scolaire des Patriotes procède unilatéralement à cette modification.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Une dernière vérification est demandée relativement à d'autres hypothèses de solution dans l'utilisation des locaux de l'école.

*Monsieur Alain Langlois quitte l'assemblée.*

## **6.13 Résiliation d'engagement d'un coordonnateur**

### **Huis clos**

**C-014-07-99**

Il est proposé par monsieur Yvan Noël que l'assemblée se poursuive à huis clos.

### **Retour à l'assemblée publique**

**C-015-07-99**

Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin que l'assemblée redevienne publique.

Le directeur du Service des ressources humaines, monsieur Jean-Guy Brais, présente le dossier susmentionné.

Considérant l'analyse du dossier professionnel de monsieur Jean-Charles Richer ;

Considérant les motifs évoqués dans la lettre du 29 juin 1999 adressée et remise à monsieur Richer et signée par son supérieur immédiat ;

Considérant la recommandation de la direction générale de la Commission scolaire des Patriotes ;

**C-016-07-99**

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvan Noël que la Commission scolaire des Patriotes procède à la résiliation d'engagement de monsieur Jean-Charles Richer, coordonnateur au Service des ressources humaines ;

Que la résiliation d'engagement de monsieur Jean-Charles Richer prenne effet le 20 août 1999 ;

Qu'à compter du 7 juillet 1999 et ce, jusqu'au 20 août 1999, monsieur Jean-Charles Richer soit réputé en vacances, ces dites vacances étant prises à même ses journées de vacances accumulées.

La proposition est mise aux voix.

Votent en faveur : 17

S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

#### **6.14 Demandes de révision d'une décision**

Considérant que Sandrine Giraldeau-Gariépy n'a pas bénéficié de la classe de maternelle à plein temps durant toute l'année 1998-1999 ;

Considérant que les services offerts par l'école et l'application des recommandations du Conseil des commissaires à compter de février 1999 ont permis à Sandrine de faire des progrès significatifs ;

Considérant que la deuxième année de maternelle à la même école apparaît comme une solution offrant plus de stabilité à l'élève ;

Considérant que l'éducation préscolaire vise principalement des objectifs d'éveil ;

**C-017-07-99**

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin que Sandrine Giraldeau-Gariépy fréquente une classe de maternelle à l'école J.-P.-Labarre en 1999-2000 ;

Que les services d'une accompagnatrice soient offerts en début d'année et soient progressivement diminués en vue de favoriser l'autonomie de l'enfant.

La proposition est mise aux voix.

Votent en faveur : 9

Votent contre : 8

S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Considérant que les besoins de l'élève Anne-Marie Ricard, entre autres, en termes de langage et de comportement, font en sorte qu'une classe de développement faciliterait davantage ses apprentissages ;

Considérant que l'évaluation du comportement de l'élève indique que l'intégration d'Anne-Marie en classe ordinaire est susceptible de porter atteinte aux droits des autres élèves ;

Considérant la nécessité d'un accompagnateur constant pour assurer un fonctionnement adéquat de l'intégration en classe ordinaire ;

Considérant la nécessité à moyen terme d'intégration dans une classe spéciale ;

**C-018-07-99**

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin de maintenir la décision de classement de l'élève Anne-Marie Ricard.

La proposition est mise aux voix.

Votent en faveur : 15

S'abstiennent de voter : 3

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

## **7. INFORMATION :**

### **7.1 Projet d'école participative de Boucherville**

Le directeur général adjoint, monsieur Serge Dubé, dépose et commente un rapport sur l'état du projet d'école participative de Boucherville.

### **7.2 École secondaire de Mortagne / suivi**

Le directeur général adjoint, monsieur Serge Dubé, et le directeur du Service des ressources humaines, monsieur Jean-Guy Brais, font le point sur la situation du vécu à l'école secondaire de Mortagne et présentent le projet d'entente intervenue entre la partie syndicale et la Commission scolaire à ce sujet.

Les membres du Conseil des commissaires manifestent leur appréciation devant le dénouement de cette affaire.

### **7.3 Effectif scolaire / état de situation des inscriptions au 18 juin 1999**

Un document est déposé pour information.

## **8. AFFAIRES DIVERSES**

Néant.

## **9. PAROLE AU PUBLIC**

Néant.

## 10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Madame Line Tessier demande quelle solution sera apportée à la demande de débat public formulée par les parents en début de séance relativement aux frais exigés aux parents pour les services du midi. Les membres du Conseil explorent différentes hypothèses pour répondre à cette demande.

Les membres échangent des vœux de bonnes vacances au terme de cette année de travail.

## 11. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**C-019-07-99**

Il est proposé par madame Suzanne Chartrand d'ajourner la présente séance au lundi, 23 août 1999.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

président

---

secrétaire général

CP/ag